

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

**ARRETE :**

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement **Gestion des opérations logistiques (GOL)** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

**Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :**

Président(e) : Hervé Mignot

Suppléant(e) : Hervé Boulet

Liste des membres :

- Titulaire : Sylvie Avignon/Suppléant : Lionel Souchet
- Titulaire : Christelle Camman/ Suppléante : Vichara Kin
- Titulaire : Alain Arnaud/ Suppléante : Valérie Flaquer
- Titulaire : Laurent Livolsi/ Suppléante : Selma Khader

**Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :**

Liste des membres : Xavier Bourgeois, Olivier Pondérant

Article 2 : Le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Aix-en-Provence, le 05/12/2024

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur de l'IUT d'Aix-Marseille

